

Question :

Est-il permis d'utiliser un parfum tel que l'huile d'aloès, l'eau de cologne et les encens dans la journée du Ramadan ?

Réponse :

Oui, il est permis de l'utiliser à condition de ne pas inhaler les encens.

Les Fatwas d'Ibn Bâz
www.alifta.net

